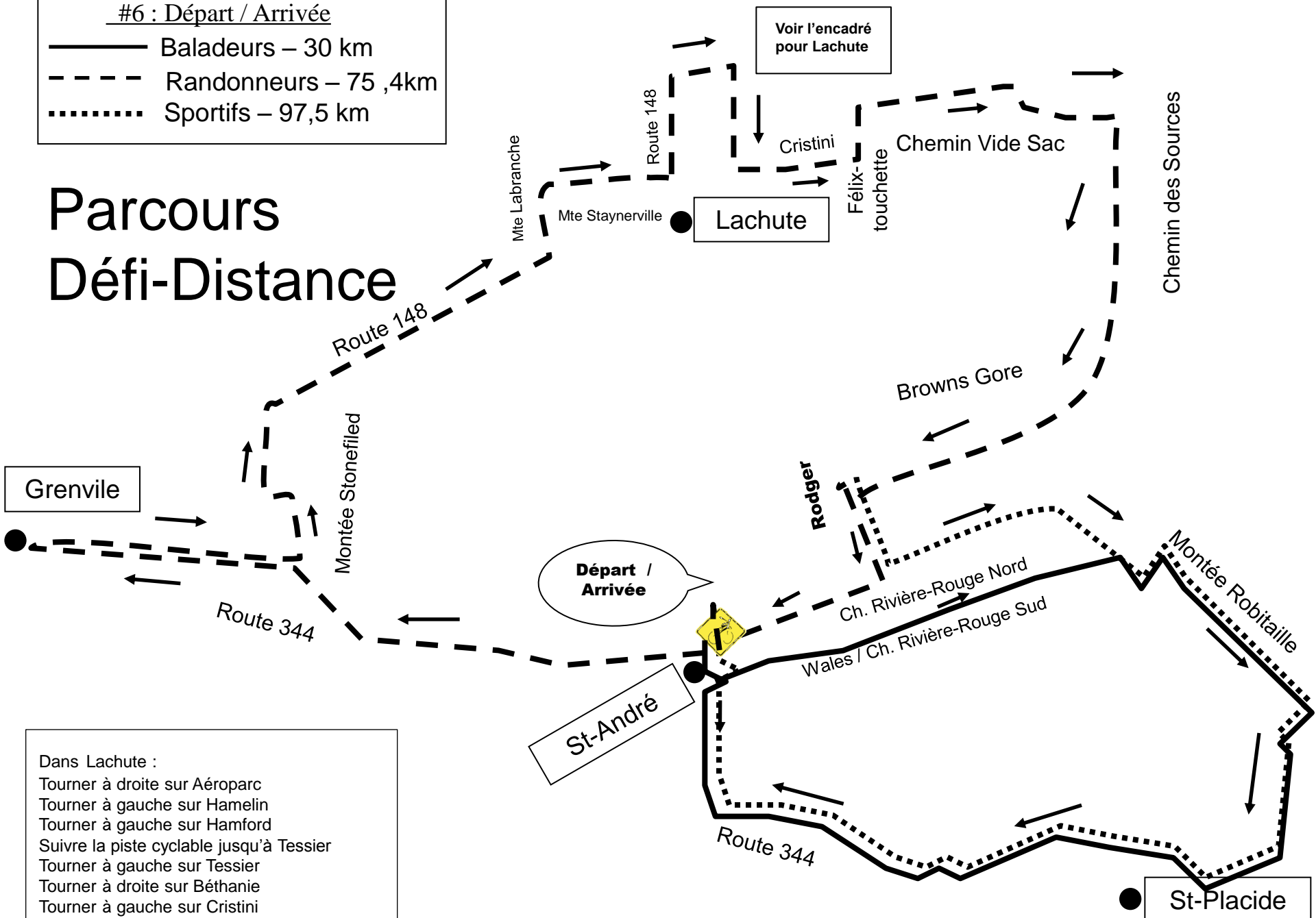


#6 : Départ / Arrivée

- Baladeurs – 30 km
- - - Randonneurs – 75,4 km
- Sportifs – 97,5 km

Parcours Défi-Distance



Dans Lachute :

- Tourner à droite sur Aéroparc
- Tourner à gauche sur Hamelin
- Tourner à gauche sur Hamford
- Suivre la piste cyclable jusqu'à Tessier
- Tourner à gauche sur Tessier
- Tourner à droite sur Béthanie
- Tourner à gauche sur Cristini

Parcours #6 Défi-Distance

Baladeurs : Distance : 30 km

- Cour de l'école, À gauche sur Legault jusqu'au bout
- Tourner à gauche sur Chemin Wales
- Tourner à droite sur Chemin de la Rivière Rouge Sud
- Tourner à droite sur chemin CNR
- Tourner à droite sur montée Robitaille
- Tourner à droite sur montée St-Vincent
- Jusqu'à St-Placide
- Tourner à droite sur la Route 344
- Jusqu'à l'école St-André

Randonneurs : Distance 75,4: km

- Cour de l'école, À droite sur Legault
- À gauche sur ch des Seigneurs (rte 344 devient Long-Sault)
- Tout droit vers Carillon
- À droite Rue du Parc
- À gauche sur la piste cyclable jusqu'au bout
- À droite sur Route 344 jusqu'à Grenville
- Revenir sur vos pas jusqu'à ma montée Stonefield (à gauche)
- À gauche 2eme concession
- À droite Stonefield
- À droite route 148
- À gauche montée Labranche
- À droite montée Staynerville
- A gauche route 148 sur l'accotement asphalté
- Pour Lachute voir l'encadré
- Tourner à gauche Cristini
- Tourner à gauche sur Chemin Félix Touchette/Rte-329 Sud
- Tourner à droite sur Chemin Vide Sac
- Tourner à droite sur Chemin des Sources
- Tourner à droite sur Browns Gore
- Tourner à gauche sur Chemin Rodger
- Tourner à droite sur Chemin de la Rivière Rouge Nord
- Jusqu'à l'école St-André

Sportifs : Distance : 97,5 km

- Après le parcours des randonneurs au coin de Rivière Rouge
- Tourner à gauche sur Chemin de la Rivière Rouge Nord
- Tourner à droite sur chemin CNR
- Tourner à droite sur montée Robitaille
- Tourner à droite sur montée St-Vincent
- Jusqu'à St-Placide
- Tourner à droite sur la Route 344
- Jusqu'à l'école St-André

Les règlements de SamediVélo

Tout participant doit posséder un vélo en bonne condition.

- Le port du casque est obligatoire.
- Tout participant doit respecter le code de la route.
- Tout participant doit signaler ses intentions pour arrêter, pour tourner à droite ou à gauche.
- Tout participant doit circuler à la file indienne et à distance respectable.
- Tout participant doit respecter les directives du chef de file.
- Il est interdit de consommer des boissons alcoolisées en circulant.
- Il est interdit de circuler avec un baladeur ou des écouteurs.